



*Service régional et départemental
de la communication interministérielle*

Rouen, le 18 février 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Du 20 au 22 février, le département de la Seine-Maritime sera touché par une marée exceptionnelle avec des coefficients compris entre 115 et 119. Ce phénomène n'intervient qu'une fois tous les 18 ans.

La combinaison de coefficients de marée importants et de conditions météorologiques défavorables peuvent entraîner **des submersions marines**.

Ces submersions peuvent avoir pour conséquence des projections de galets. De plus, surpris par la vitesse de la montée des eaux, les promeneurs risquent de se laisser piéger au pied des falaises.

Le préfet appelle à **une extrême vigilance**, notamment les **promeneurs et les pêcheurs à pied**.

météo : vigilance.meteofrance.com

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14 – fax 02 32 76 54 55
7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex
site Internet: www.seine-maritime.gouv.fr twitter : @prefet76
courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr